

LES PRIERES

Chapitre 6 : Description de la prière du prophète (psl) - 8^e Partie

Louange à Allah, Créateur des cieux et de la terre et de ce qu'il y a entre eux, à partir du néant, Grand Maître de cet univers. Nous Lui demandons aide et pardon, et L'implorons de nous préserver du mal de nos âmes et des méfaits de nos actes. Celui qu'Allah guide dans la bonne voie, nul ne peut l'égarer, et celui qu'Il égare, nul ne peut le guider. Nous attestons qu'il n'y a nulle divinité digne d'être adorée si ce n'est Allah, l'Unique sans associé, et nous attestons que Mouhammad (psl) est Son serviteur et envoyé.

Que Dieu accorde Son salut et couvre de Sa bénédiction celui qu'Il a envoyé en miséricorde pour l'humanité toute entière. Il l'a envoyé pour transmettre le Livre explicite et la religion droite, afin de sortir l'humanité des ténèbres de l'association et de l'égarement vers la lumière de la foi et de la voie droite, par la grâce de Son Seigneur, car Il est le plus Miséricordieux des miséricordieux.

Hadiths 241 – 242 :

Anas Ibn Malick rapporte que le prophète (psl) a passé un mois à se recueillir après l'inclinaison, formulant des imprécations contre certains quartiers arabes puis il a cessé. (Boukhari, Mouslim)

Ahmad et Dâraqoutnî rapportent un hadith similaire, d'un autre point de vue dans lequel ils ont ajouté : « il n'a pas cessé de se recueillir tous les jours après la prière de l'aube jusqu'à la fin de ses jours ».

Il rapporte également que le prophète (psl) ne se recueillait que pour invoquer Dieu au profit de certaines personnes ou formuler des imprécations contre d'autres ».

Commentaire du hadith :

- 1- Anas rapporte que le prophète (psl) a fait le qounoût pendant un mois, après le roukou', implorant la malédiction d'Allah sur certains quartiers arabes.
- 2- Dans la version de Boukhari et Mouslim, le prophète (psl) a cessé après un mois ; mais dans la version d'Ahmad et Dâraqoutnî, le prophète (psl) n'a cessé de faire le qounout durant la prière du Soubh, jusqu'à sa mort.
- 3- La cause pour laquelle le prophète (psl) implorait la malédiction d'Allah sur ces tribus arabes était la suivante : « c'étaient des gens qui pratiquaient le Chirk (association) et adorait les idoles ; le prophète (psl) leur envoya un groupe composé de 70 compagnons (érudits) pour leur apprendre le Coran, les prêcher et les orienter sur le droit chemin ; ils tuèrent les 70 compagnons du prophète (psl). Cela toucha énormément le prophète (psl) qui ne cessa alors de les maudire pendant un mois après le roukou' dans ses prières ».
- 4- Le prophète (psl) faisait le qounout pour implorer en faveurs des musulmans ou pour maudire des mécréants.

Hadiths 243

Sa'd Ibn Târiq Al Achja'i rapporte : « Ayant demandé à mon père : « Ô père ! Tu as accompli la prière derrière le prophète (psl), Aboubakr, Omar, Ousmane et Alî. Se recueillaient-ils au cours de la prière de l'aube ? » Il répondit : « En effet mon fils » (Ahmad, Tirmizi, Nassa-i, Ibn Maja)

Commentaire du hadith :

Il y a trois sortes de qounoût :

- Le premier type de qounoût (dénommé qounout Nâzila) est une invocation que l'imam fait en fonction des circonstances (invoker en faveur des musulmans opprimés tels que les palestiniens, ou un vent qui souffle très violemment pendant des jours, etc.). Ce type de qounout était pratiqué par le prophète (psl) et on peut le faire après n'importe laquelle des 5 prières quotidiennes. Après la dernière gémulation, l'imam fait une invocation à haute voix et les fidèles disent Amin.
- Le 2^e type de qounout c'est le qounout du Soubh ; le prophète (psl) l'avait fait pendant un certain temps, puis l'a laissé. C'est pourquoi, certains compagnons l'ont fait jusqu'à leur mort, d'autres ne l'ont plus fait.
- Le 3^e type de qounout est celui qu'on fait après la prière de witr (qounout witr). C'est l'objet du hadith suivant

Hadith 244 :

Al Hassan Ibn Alî rapporte : « le prophète (psl) m'a enseigné des paroles à dire lorsqu'on se recueille après la prière du witr : « *Allâhoummahdinî Fî Mane Hadayta, Wa Âfinî Fî Mane Âfayta, Wa Ta Wallanî Fî Mane Tawallayta, Wa Bârikî Fî Mâ A'tayta, Wa Qinî Charra Mâ Qadayta, Fa Innaka Taqdî Wa Lâ Youqdâ Aleyka, Innahou Lâ Yazillou Mane Wâ-layta, Tabârakta Rabbanâ Wa Ta'âlayta* » (Ahmad, Abou Daoud, Tirmizi, Nassa-i, Ibn Maja).

(Ô Dieu ! Guide-moi à l'instar de ceux que Tu as guidés ! Préserve-moi à l'instar de ceux que Tu as préservés ! Accorde-moi Ta protection à l'instar de ceux auxquels Tu l'as accordée ! Bénis ce que Tu m'as donné ! Préserve-moi de Tes sentences car c'est Toi Seul qui juge et Tu ne peux être jugé ! Nul ne peut rabaisser celui dont Tu es l'Allié ! Béni soit Ton nom Seigneur ! Tu es le Très Haut).

Commentaire du hadith

- 1- Le prophète (psl) récitait dans son Witr la Fatiha + Ikhlass ou la Fatiha + Ikhlass + Falaqi + Nassi.
- 2- Une fois aussi, il a récité plus de 100 versets de la sourate Nissa dans son witr
- 3- Il récitait le qounout de witr avant ou après la gémulation ; il récitait la formule citée dans le hadith ci-dessus.
- 4- A ce propos, Abou Houreyra rapporte : « mon ami (il s'agit du prophète (psl)) m'a recommandé 3 choses : *jeûner trois jours dans chaque mois, effectuer les deux rakkats de la matinée (doughâ) et prier le witr avant de dormir* » (Boukhari, Mouslim, Nassa-i)

Hadith 245 :

Abou Houreyra rapporte que le prophète (psl) a dit : « *Lorsque vous vous prosternez, ne vous vautre pas à la manière d'un chameau et posez les mains avant les genoux* » (Tirmizi, Nassa-i, Ibn Maja)

Commentaire du hadith

- 1- Le prophète (psl) a interdit de s'asseoir à l'instar du chameau (qui pose ses genoux d'abord au sol).
- 2- Lorsqu'on quitte la station debout vers la prosternation, on doit poser d'abord les mains au sol avant les genoux.
- 3- Tous les savants du hadith sont unanimes que les mains doivent être posées au sol avant les genoux, à l'exception de Chafe'i qui adopte le hadith de wâ'il selon lequel on pose les genoux avant les mains (hadith jugé faible).
- 4- Al Hafiz Ibn Hajar, bien qu'étant un disciple de Châfe'i, n'a pas suivi son maître dans ce hadith de Wâil et a préféré celui d'Abou Houreyra qui stipule qu'on doit poser les mains avant les genoux.

Hadith 246 :

Ibn Oumar rapporte qu'en s'asseyant pour prononcer le Tachahoud (Taaya), le prophète (psl) posait la main gauche sur son genou gauche et la main droite sur le genou droit. Il repliait les doigts et pointait l'index » (Moulim)

Dans une version différente, il rapporte : « Il refermait tous ses doigts et ne montra que celui qui suit le pouce (index) »

Commentaire du hadith:

- 1- Lors du Tachahoud, on pose la main gauche sur le genou gauche (ou sur la cuisse gauche) et la main droite sur le genou droit (ou sur la cuisse droite).
- 2- Pour la main droite, on ferme tous les doigts sauf l'index pointant droit vers la qibla
- 3- Parfois il pointait l'index tout droit et parfois aussi il le faisait bouger
- 4- Il a dit dans un autre hadith : « *le fait de faire bouger l'index lors du tachahoud est plus dur pour satan que recevoir des coups avec une barre de fer* » (authenticifié par Albany).

Toutes ces positions décrivent la prière du prophète (psl) ; le musulman doit s'efforcer de manière à ce que sa prière se rapproche le plus de celle du prophète (psl), car la rétribution n'en sera que plus grande.

Puisse Allah nous aider à effectuer nos prières comme le prophète (psl).

Paix sur vous